

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXCEPTIONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Séance du Lundi 17 novembre 2025

Convocation envoyée au
délégués communautaires
le :

13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à neuf heures, le Conseil Communautaire, convoqué en séance exceptionnelle, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriale, s'est réuni à Bonneval en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités, Monsieur Éric JUBERT est nommé Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

Étaient présents :

Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-,
M. Éric JUBERT -BONNEVAL-,
Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-,
M. Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-,
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-,
M. Pascal LHOSTE -BONNEVAL-, arrivé à 19h18
Mme Christine CHERDEL -BONNEVAL-,
M. Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-,
M. Guy MOUTET -BONNEVAL-,
M. Jean-Pierre HUBERT-DIGER -BONNEVAL-,
M. Patrick JEANNE -BONNEVAL-,
M. Jack DAZARD -BULLAINVILLE-,
M. Olivier HOUDY -DANGEAU-,
M. Bernard GOUIN -FLACEY-,
M. Benoist MOREAU -LE GAULT ST DENIS-,

M. Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-,
M. Gilles ROUSSELET, -MONTARVILLE-,
M. Fabrice CHABOCHE -MORIERS-,
M. Denis GOUSSU-NEUVY EN DUNOIS-,
M. Joël LAMY -PRE ST EVROULT-,
M. Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN-,
Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Bernard GUILLAUMIN -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-,
M. Éric FALLOU -SANCHEVILLE-,
M. Daniel BERTHOME -SAUMERAY-,
M. Michel GIRARD -TRIZAY-LES-BONNEVAL-,
M. Dominique IMBAULT- VILLIERS ST ORIEN-,

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme Claire DURAND -BONNEVAL-, donne pouvoir à M. Joël BILLARD

Étaient absents et excusés :

Mme Marie-Christine NORMAND- BONNEVAL-,
Mme Brigitte DUFER- BONNEVAL-,
M. Benoît GESLIN -BOUVILLE-,
Mme Mariette GOUGET -DANGEAU-,

Étaient absents :

M. Jean-Marc PETIT -ALLUYES-,
Mme Laure HARDY -ALLUYES-,
M. Arnaud MOUNINGUISSA-SAMBA -ALLUYES-,
Mme Stéphanie MARTIN -BONNEVAL-,
M. Frédéric LECOEUR -BOUVILLE-,
M. Patrick CHARPENTIER -DANCY-,
Mme Françoise COUTADEUR -DANGEAU-,
M. Guy BEAUREPERE -DANGEAU-,
M. David LEGRAND -LE GAULT ST DENIS-,
M. Julien COLLAS -LE GAULT ST DENIS-,
M. Denis LEGRAIS -SANCHEVILLE-,
M. Guillaume ROGER DE CAMPAGNOLLE -SAUMERAY-,

Participent à la réunion :

Mme Sophie TOUDY-CLEMENT – Directrice Générale des Services
M. Damien ZEPHIRIN - Responsable du Pôle Éducation et Culture

DATES DE RÉUNIONS À VENIR

| VICES-PRÉSIDENTS | | CONFÉRENCE DES MAIRES | | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | |
|---|--------|--------------------------|--------|--|--------|
| JOURS | HEURES | JOURS | HEURES | JOURS | HEURES |
| Mardi 2 décembre 2025 | 08h30 | Mercredi 3 décembre 2025 | 19h00 | Jeudi 17 décembre 2025 Sancheville | 19h00 |
| Lundi 5 janvier 2026 | 08h30 | Mercredi 7 janvier 2026 | 19h00 | Jeudi 15 janvier 2026 – ROB Villiers St Orien | 19h00 |
| Commission finances le mardi 17 février 2026 à 18h30 – Espace culturel Grégory Lemarchal | | | | | |
| Lundi 16 février 2026 | 08h30 | | | Mardi 3 mars 2026 – Budget Bonneval | 19h00 |

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président ouvre la séance exceptionnelle à 09 heures, rappelle l'ordre du jour et précise le caractère exceptionnel de la réunion, motivé par la validation d'un devis complémentaires de la Société AB Marquage pour des travaux supplémentaires nécessaires sur le chantier du rond-point

MARCHÉS PUBLICS

Validation et autorisation de signature du devis complémentaire de la société AB Marquage pour des travaux supplémentaires nécessaires pour le lot n°2 : signalisation définitive pour la création d'un giratoire sur la RN10 à Bonneval

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2025/133

Lors de la constitution du marché, le cahier des charges a été validé par la DIRNO.

En cours de chantier, la DIRNO a demandé des travaux complémentaires :

- marquages spécifiques avec une peinture VNTP – peinture Visible de Nuit par Temps de Pluie.
- modifications typographiques qui ont pour conséquence l'augmentation des tailles de panneaux, des tailles de mâts et des extensions des tailles de massifs de fondations,

Les travaux sur le giratoire doivent être finis pour le 15 décembre prochain au vu des conditions météorologiques et ces travaux complémentaires ne peuvent être reportés

Ces travaux complémentaires sont rendus nécessaires pour des questions de sécurité pour la signalisation définitive dans le cadre de la création d'un giratoire sur la RN10.

Ce changement de panneaux entraîne un devis complémentaire de la Société AB Marquage pour un montant de 42 676,21 euros HT.

La Commission d'Attribution des Marchés réuni le 14 novembre 2025 a émise un avis favorable.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** le devis complémentaire de la société AB Marquage pour un montant de 42 676,21 euros HT.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40

Le secrétaire de séance,
Éric JUBERT



Le Président,
Joël BILLARD

